

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018**

**CM2018/04/13/07 : LANCEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CENTRES-VILLES
VIVANTS**

DATE DE LA CONVOCATION : 06 AVRIL 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN, Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques BAUDRIER (jusqu'à 11h35), Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h30), Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Jean-Paul BOLUFER (jusqu'à 11h25), Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD (jusqu'à 11h30), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSSEL (jusqu'à 11h35), Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 10h10), Patrice CALMEJANE, Vincent CAPOCANELLAS, Gilles CARREZ (jusqu'à 11h45), Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h30), Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 11h20), Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Tony DI MARTINO (jusqu'à 11h20), Patrick DONATH, Patrick DOUET, Corentin DUPREY, Christian DUPUY (jusqu'à 11h35), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD (jusqu'à 11h15), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER (jusqu'à 11h30), Jean GENESTIER, Sylvie GERINTE, Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h20), Christophe GIRARD, Didier GONZALES, Nicole GOUETA (jusqu'à 11h20), Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h20), Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD (jusqu'à 11h30), Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h30), Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE (jusqu'à 11h20), Michel LEPRÊTRE, Hervé MARSEILLE, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Jean-Loup METTON, Philippe MONGES (jusqu'à 11h35), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEZ (jusqu'à 10h40), Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS (à partir de 10h00 et jusqu'à 11h00), Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN (jusqu'à 11h25), Pauline VÉRON (jusqu'à 10h30), Dominique VERSINI (jusqu'à 10h50) et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Danièle PRÉMEL, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Christiane BARODY-WEISS par Denis BADRE, Jacques

BAUDRIER par Laurent RUSSIER (à partir de 11h35), Sylvain BERRIOS par Patrick OLLIER (à partir de 11h30), Jean-Paul BOLUFER par Georges MOTHRON (à partir de 11h25), Geoffroy BOULARD par Sébastien BENETEAU (à partir de 11h30), Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Gilles CARREZ par Jacques-Alain BENISTI (à partir de 11h45), Marie CHAVANON par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Hervé CHEVREAU par Frédéric NICOLAS (à partir de 11h30), Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Mao PENINO, Thierry DEBARRY par Yves THOREAU, Richard DELL'AGNOLA par Geoffroy BOULARD, Carole DRAI par Céline BOULAY-ESPERONNIER, Julien DUMAINE par Philippe DALLIER, Yvan FEMEL par Catherine LECUYER, Jacques GAUTIER par Manuel AESCHLIMAN (à partir de 11h30), Hervé GICQUEL par Jérôme KARKULOWSKI (à partir de 11h20), Nicole GOUETA par Yves REVILLON (à partir de 11h20), Didier GUILLAUME par Jacques BAUDRIER (à partir de 11h20), Jean-Jacques GUILLET par Jean-Baptiste DE FROMENT, Michel HERBILLON par Nathalie FANFANT, Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Christine JANODET par Joelle MOREL, Vincent JEANBRUN par Patrice CALMEJANE, Carinne JUSTE par Patrick JARRY, Philippe JUVIN par Sylvain BERRIOS, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Bertrand KERN par Gérard COSME, Nathalie LALLIER par Jean-Didier BERTHAULT, Franck LE BOHELLEC par Eric CESARI, Eric LEJOINDRE par Marinette BACHE (à partir de 10h30), Xavier LEMOINE par Françoise LECOUFLE (à partir de 11h20), Marie-Pierre LIMOGE par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Pierre-Yves MARTIN par Xavier LEMOINE, Jean-Loup METTON par Hervé MARSEILLE, Jean-Louis MISSIKA par Catherine BARATTI-ELBAZ (jusqu'à 10h00), Christophe NAJDOVSKI par Yves CONTASSOT, Philippe PEMEZEC par Gauthier MOUGIN (à partir de 10h40), Jean-Pierre SCHOSTECK par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Azzedine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Olivier KLEIN, Sophie VALLY par Gilles POUX, François VAUGLIN par Corinne VALLS (à partir de 11h25), Pauline VÉRON par François VAUGLIN (à partir de 10h30) et Jean-Marie VILAIN par Robin REDA.

ETAIENT ABSENTS :

Sylvie ALTMAN, Dominique BAILLY, Françoise BAUD, Patrick BEAUDOUIN, Zacharia BEN AMAR, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Julie BOILLOT, Alain-Bernard BOULANGER, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL (à partir de 11h35), Frédérique CALANDRA (jusqu'à 10h10), Christian CAMBON, Laurent CATHALA, Raymond CHARRESON, François DAGNAUD (à partir de 11h20), Grégoire DE LA RONCIERE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (à partir de 11h20), Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Christian DUPUY (à partir de 11h35), Stéphane GATIGNON, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Eric HELARD, Bruno JULLIARD (à partir de 11h30), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Brigitte MARSIGNY, Thierry MEIGNEN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Philippe MONGES (à partir de 11h35), Rémi MUZEAU, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Gilles SAVRY, Anne SOUYRIS (jusqu'à 10h00 et à partir de 11h00), Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON, Laurent VASTEL, Dominique VERSINI (à partir de 10h50) et Alexandre VESPERINI.

La revitalisation des centres-villes ou des centralités est un enjeu essentiel qui mobilise de nombreux maires et s'inscrit dans les priorités d'action du gouvernement. Les centres-villes sont des espaces complexes, restreints, caractérisés par une grande mixité. Ce sont des lieux de travail, de consommation, de vie, de rencontres et d'échanges, or, de nombreux centres-villes sont en voie de dévitalisation. La crise économique récente, le développement des technologies de l'information et de la communication et la prise en compte des problématiques environnementales font évoluer les usages, les modes de consommation, de déplacement et de résidence et par là même l'organisation des centres-villes, des commerces et de l'offre de services.

Partant de ce constat, la Métropole du Grand Paris a lancé, le 18 mai 2017, l'initiative «centres-villes vivants » afin de fédérer l'ensemble des acteurs métropolitains, privés comme

publics, et de favoriser la mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques et la mobilisation d'expertises. Un groupe de travail, animé par Jean-Marc NICOLLE, Maire du Kremlin-Bicêtre et conseiller métropolitain, réunissant diverses parties prenantes du territoire : maires ou leurs représentants, agences d'urbanisme, chambres consulaires, établissements et opérateurs de l'État et autres acteurs des centres-villes, a été installé afin de réfléchir aux modalités d'intervention de la Métropole pour aider les communes qui le souhaitent à revitaliser leur centre-ville.

Dans ses conclusions, le groupe de travail a pointé la double nécessité pour la MGP, de coordonner l'intervention des différents partenaires institutionnels afin de simplifier les démarches des communes et d'accompagner les communes volontaires dans la conduite de stratégies transversales.

Le 16 janvier dernier, son Président, Patrick OLLIER a présenté le Pacte métropolitain pour la revitalisation des centres-villes », une stratégie métropolitaine assise sur 3 axes :

- Coordonner l'intervention des différents partenaires institutionnels afin de simplifier les démarches des communes.
- Améliorer la connaissance des situations des centres-villes et des polarités sur le territoire de la Métropole du Grand Paris et accompagner le développement cohérent de centralités urbaines innovantes et résilientes.
- Construire un partenariat de projets avec les communes volontaires – via un Contrat métropolitain de développement, pour la conduite de stratégies globales de redynamisation de leurs centres-villes, associant les enjeux de dynamisation commerciale et artisanale, de développement économique ainsi que de qualité du cadre de vie, de logement, d'environnement, de service, de logistique, de mobilité, et d'accessibilité pour tous.

1- Les objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt :

L'appel à manifestation d'intérêt a pour ambition d'accompagner les communes, au cas par cas, afin de faire émerger avec elles, des projets urbains innovants de centres-villes, via des stratégies :

- Transversales : considérant commerce et artisanat, mais également aménagement et espace public, équipements publics, places de stationnement, culture et animation ainsi que logement et habitat (renouvellement, diversification et requalification).
- Globales : associant tous les acteurs, publics comme privés, commerçants, associations, services techniques, bailleurs, copropriétés privées...

L'appel à manifestation d'intérêt a également vocation à contribuer à la mission de rééquilibrage territorial de la métropole du Grand Paris, en particulier en termes de développement urbain et économique. Il s'agit d'accompagner l'émergence de centralités structurantes et rayonnantes sur tout le territoire. L'appel à manifestation d'intérêt permettra également de capitaliser et de partager les bonnes pratiques, de faire connaître et de donner une visibilité aux projets des collectivités.

La Métropole du Grand Paris et ses partenaires mettront à leur disposition une boîte à outils (décrite ci-après). Les opérateurs mobilisables et volontaires seront associés au partenariat.

2- Les modalités de sélection des communes

Les dossiers seront analysés au regard des critères suivants :

- La volonté de la collectivité à s'engager dans une démarche active de partenariat et à mobiliser les moyens à sa disposition, à la hauteur des enjeux ;
- La mobilisation conjointe des acteurs du territoire et des financeurs ; La candidature doit être portée conjointement par la commune et l'Établissement public territorial.
- La capacité des porteurs de projet à faire émerger un projet opérationnel dès 2018 ou à engager rapidement des études pré-opérationnelles pour ce faire. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « centres-villes vivants », s'adresse, dans un premier temps, aux acteurs qui ont déjà initié une réflexion au sujet de la revitalisation de leur centre-ville.
- Les dossiers seront retenus en fonction de la pertinence, de la cohérence et de l'ambition collective du projet et de l'organisation envisagée, tout en considérant l'objectif de rééquilibrage territorial dévolu à la Métropole du Grand Paris.
 - Priorité sera donnée en première instance aux communes qui concentrent le plus de difficultés : faible potentiel financier de la commune, faible revenu moyen et médian des ménages, fort taux de chômage, populations à faibles qualifications, fort taux de bénéficiaires aux aides sociales.
 - Une attention particulière pourra être apportée aux petites communes ayant un accès limité aux dispositifs existants, bien souvent par manque de ressources en ingénierie.
- Le projet devra également prendre en compte l'ensemble de ces enjeux :
 - Accompagnement d'initiatives innovantes, notamment environnementales et sociales;
 - Lutte contre la vacance des logements, amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, offre nouvelle de logements ;
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité de l'air et transition énergétique.
- La participation des habitants au projet devra également être recherchée.

Chaque projet sera examiné selon les critères ci-dessus énoncés, au cas par cas et les modalités et niveaux de soutien seront déterminés dans le Contrat de développement métropolitain, qui résultera de ce partenariat de projet.

3- Gouvernance et pilotage :

Les dossiers seront examinés par :

- Un comité consultatif, composé de représentants du secteur privé (La Poste, bailleurs sociaux...), et de membres du CODEV de la MGP (habitants et personnalités qualifiées). Il donnera sa perception du projet, éventuellement accompagné d'axes pour enrichir les projets proposés.
- Un comité technique composé des partenaires de l'appel à projets :

- Un comité de sélection composé d'élus de la Métropole du Grand Paris, de représentants de l'Etat, de la Région, désignera les lauréats de l'AMI.

Il est envisagé de retenir dix candidatures pour une première étape.

Les collectivités retenues préciseront avec la Métropole du Grand Paris et l'ensemble des partenaires, leur stratégie de revitalisation de centre-ville, élaboreront leur projet et construiront leur plan d'actions. Des visites sur site seront organisées. Dès cette étape, les porteurs de projet pourront bénéficier d'un appui méthodologique en ingénierie, voire d'un soutien financier.

L'ensemble fera in fine, l'objet d'un contrat métropolitain de développement signé par tous les partenaires.

Outre le pilotage de cette politique en faveur de la revitalisation des centres-villes qui le nécessitent, la Métropole du Grand Paris :

- Apporte :
 - Une enveloppe financière de 5 millions d'euros au titre de l'année 2018, de 5 millions d'euros, au profit des communes.
 - Un appui pour accéder à certaines sources de financement : FISAC et FEDER.
- Organise :
 - Des réunions thématiques pour présenter des solutions d'innovation en centres-villes (mobilité intelligente, logistique du dernier kilomètre, animation et économie éphémère...) Ces réunions seront notamment organisées avec la communauté Grand Paris Métropole Tech, qui fédère l'écosystème des acteurs du numérique et des nouvelles technologies, à l'échelle du territoire métropolitain, en soutien au développement des entreprises de la nouvelle économie.
 - Des réunions pour partager les bonnes pratiques entre communes.
 - Des ateliers de formation pour les acteurs clés des centres-villes (les managers de centres-villes notamment).
- Propose aux communes de participer aux programmes de la Métropole, en matière de logistique métropolitaine, de numérique, de logement et d'habitat et d'environnement, pour en bénéficier au mieux.

La Caisse des dépôts est partenaire de la Métropole du Grand Paris. Elle pourra mobiliser ses moyens d'accompagnement en ingénierie, en prêts et en investissements éventuels au profit des communes retenues et aux côtés des autres partenaires (sous réserve de validation des instances compétentes de la CDC). Les conditions et modalités de cet accompagnement seront définies au cas par cas dans les Contrats métropolitains de développement.

Plusieurs institutions ont fait part de leur souhait de contribuer à la dynamique Centres-villes vivants, et d'apporter leur concours à son succès : Etat, Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France), Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France (CRMA IdF), Atelier parisien d'urbanisme (Aur), Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAU), Agence nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France...

D'autres sont sollicités pour y prendre part : Région Ile-de-France et Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) notamment. D'autres pourront l'être.

Il s'agit de créer une dynamique d'ensemble pour être le mieux à même de revitaliser les centres villes et centralités des communes retenues.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour créer un fonds de 5 millions d'euros dédié à la revitalisation des centres-villes, d'approuver le règlement à l'appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants » et déléguer au Bureau les décisions relatives à l'attribution de ce fonds, les conventions afférentes et l'approbation des contrats métropolitain de développement qui en découleront.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération 2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de soutien aux actions de développement économique,

Considérant la volonté de métropole du Grand Paris de s'engager aux côtés des communes pour revitaliser leurs centres-villes,

La commission Développement économique et attractivité consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création d'un fonds dédié à la revitalisation des centres-villes.

APPROUVE le règlement de l'appel à manifestations d'intérêt « Centres-villes Vivants » tel que joint en annexe.

DELEGUE au Bureau les décisions relatives à l'attribution de ce fonds.

DELEGUE au Bureau l'approbation des contrats métropolitains de développement à intervenir entre la métropole du Grand Paris, les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt et les partenaires mobilisés pour chacun des projets sélectionnés.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.